

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2019

*Rapport à la disposition du public de la DLVA et des collectivités
adhérentes*

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2019

**Rapport présenté par M. Jean-Christophe PETRIGNY, Président de la DLVA et
adopté en Conseil communautaire le 16 décembre 2020**

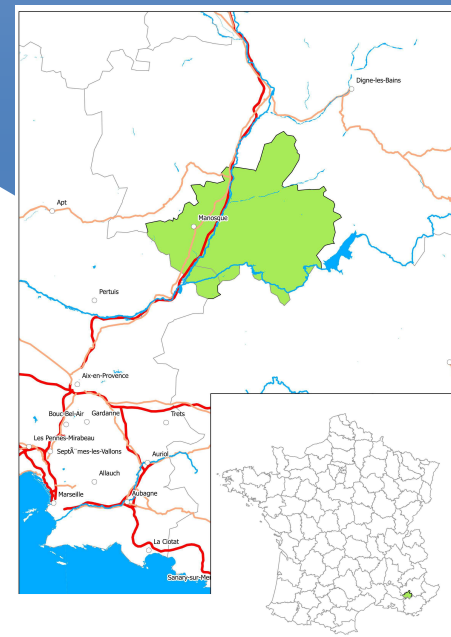
Rédaction du rapport assurée par le service Environnement - Gestion des déchets, sous la
direction de M. Florent DIAZ

*Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, au décret
d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et aux articles L.1411-13, L.2313-1, L. 2224-5 et
L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales*

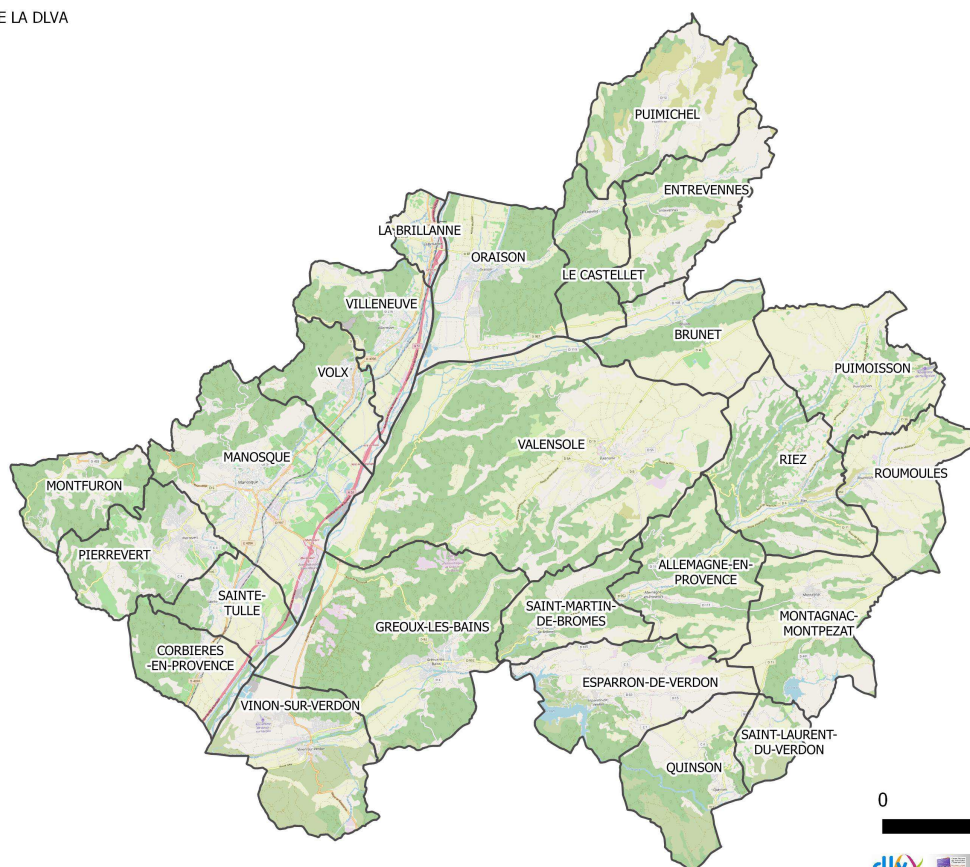
LE TERRITOIRE	4
○ La gestion des déchets sur le territoire communautaire	5
○ L'organisation du service Gestion des déchets	6
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS	10
○ Ordures ménagères	11
○ Tri sélectif	15
○ Déchets verts hors déchèteries	22
○ Les composteurs individuels	22
○ Encombrants, textiles et huiles de vidange	23
LES DECHETERIES	25
○ Présentation	26
○ Les tonnages	29
○ Les coûts	31
○ Les investissements	35
BILAN FINANCIER	36
○ Le coût du service Gestion des Déchets - DEPENSES	37
○ Le coût du service Gestion des Déchets - RECETTE	38
○ Le coût du service Gestion des Déchets pour 2019	38
GLOSSAIRE	39

LE TERRITOIRE

La communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) a été créée au 1er janvier 2013 suite à la fusion des trois communautés de communes existantes (CCLDV, ILO et SUD 04) associées aux communes de Riez et Roumoules.



LE TERRITOIRE DE LA DLVA



LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

En 2019, 24 des 25 communes de la DLVA sont concernées par la gestion des déchets. La commune de Vinon-sur-Verdon (4 312 habitants) est gérée par le syndicat mixte de la zone du Verdon.

La gestion des déchets sur la communauté d'agglomération couvre donc 880 km², avec une population concernée de 63 138 habitants (et 58 826 sans Vinon-sur-Verdon) répartis comme suit :

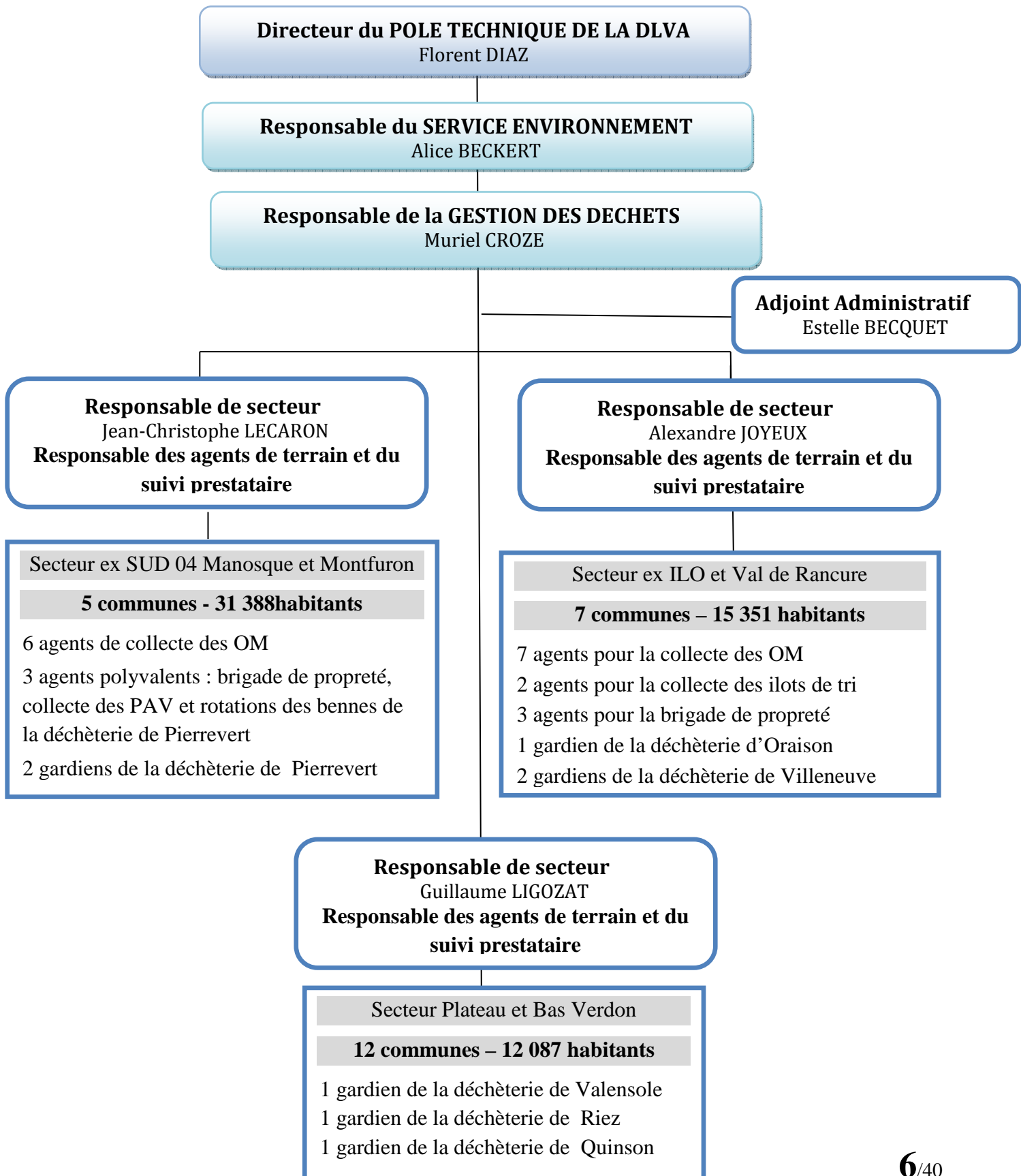
- Allemagne en Provence : 557 habitants
- La Brillanne : 1 152 habitants
- Brunet : 273 habitants,
- Le Castellet : 291 habitants
- Corbières : 1 203 habitants
- Entrevennes : 170 habitants
- Esparron-de-Verdon : 411 habitants,
- Gréoux-les-Bains : 2 656 habitants, sans tenir compte des équivalents dus à la fluctuation saisonnière
- Manosque : 22 580 habitants
- Montagnac-Montpezat : 431 habitants
- Montfuron : 217 habitants
- Oraison : 6 005 habitants
- Pierrevert : 3 865 habitants
- Puimichel : 233 habitants
- Puimoisson : 750 habitants
- Quinson : 436 habitants
- Riez : 1 874 habitants
- Roumoules : 760 habitants
- Saint Laurent de Verdon : 101 habitants
- Sainte Tulle : 3 523 habitants
- Saint-Martin-de-Brômes : 584 habitants
- Valensole : 3 254 habitants
- Villeneuve : 4 266 habitants
- Volx : 3 234 habitants
- Vinon-sur-Verdon : 4 312 habitants

Afin d'harmoniser et de comparer les données DLVA avec les données départementales, régionales et nationales, il a été choisi d'utiliser la population totale de chaque commune, source choisie par l'ADEME et SINOE (Information Observation et Environnement) pour ces statistiques (date de référence : 1^{er} janvier 2016).

L'ADEME utilise un estimatif des populations communales (source INSEE) correspondant à l'année de référence des données sur les flux des déchets, ce qui permet de lisser l'impact sur les résultats en utilisant une estimation des populations totale qui sera en final assez proche de la population légale.

L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DECHETS

Organigramme du service gestion des déchets communautaires :





Le service Gestion des déchets emploie, en 2019, 36 agents permanents, 3 CDD pour remplacer les 3 agents en longue maladie et 6 saisonniers qui renforcent l'équipe de juin à septembre et au mois de décembre.

Le service assure les missions de collecte, de traitement et de valorisation des déchets de la DLVA. Il fait partie du service Environnement du Pôle Technique de la DLVA, installé au Centre Technique Municipal de la ville de Manosque.

Ces missions impliquent notamment :

- les collectes quotidiennes des déchets ménagers et valorisables et la gestion des contenants associés ;
- le traitement et la valorisation de ces flux ;
- la gestion des déchèteries du territoire.

Lors de la création de la DLVA, les organisations des collectivités fusionnées ont été maintenues et cohabitent sur le territoire. Par conséquent, la gestion des déchets est assurée de différentes façons, en fonction de la zone géographique :

- Par régie communautaire ou régie communale (avec mise à disposition MAD),
- Par prestataires de services,
- Par adhésion au SYDEVOM (Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères), qui a lui-même ses prestataires

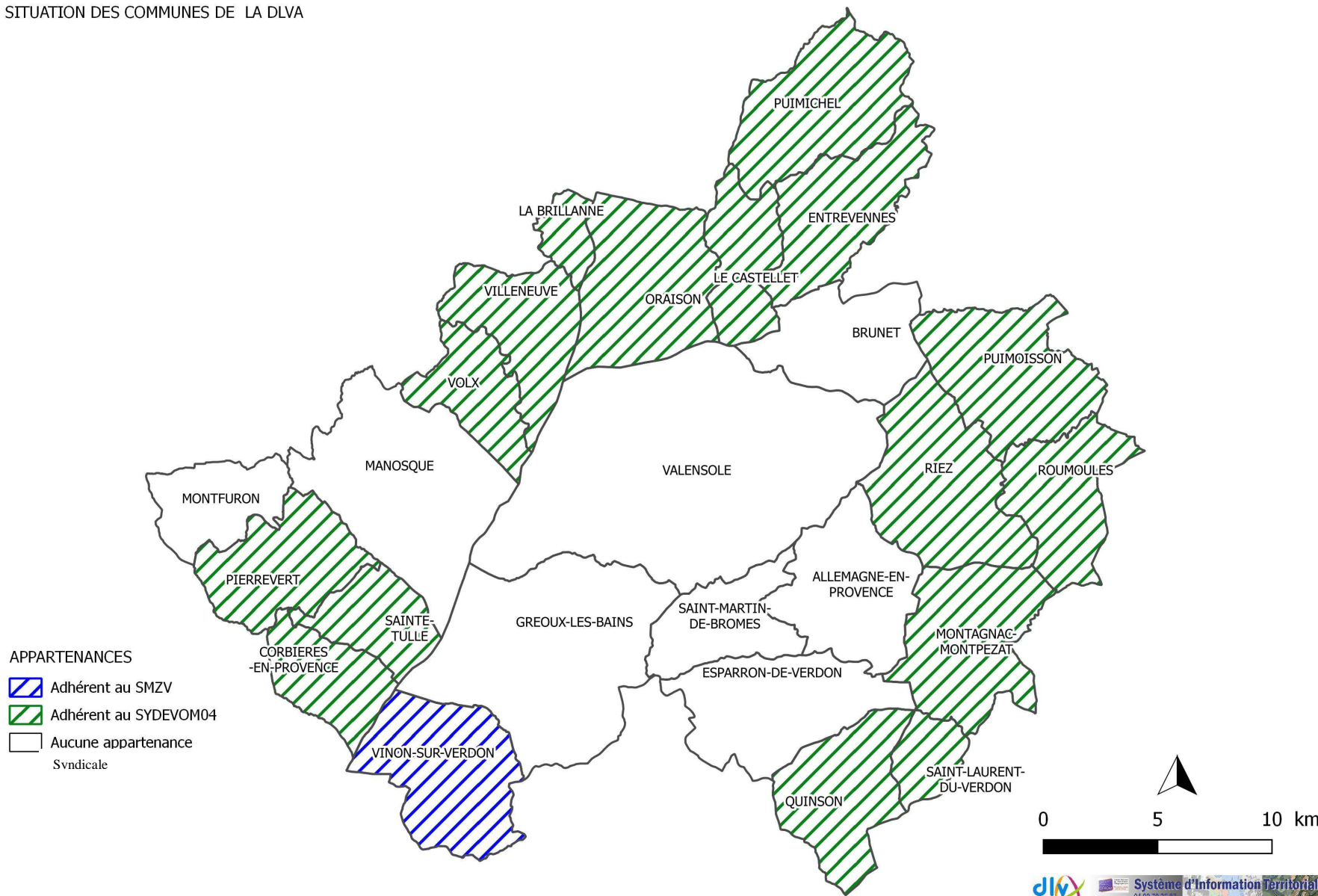
Cette hétérogénéité des modes de collecte et de traitement des déchets se répercute sur les coûts : ceux-ci diffèrent d'une organisation à une autre.

Les déchets concernés sont :

- **Les ordures ménagères**
- **La collecte sélective** (EMR, Papier, Verre, cartons et papiers des administrations)
- **Les déchets réceptionnés en déchèterie** (cartons, inertes, déchets verts, bois, métaux, encombrants, pneus, D3E, DEA, plastiques et DDM)

PRESENTATION GENERALE

SITUATION DES COMMUNES DE LA DLVA



GESTION DES COMPETENCES : REGIE ET PRESTATAIRES

PRESTATION	EX CCLDV	EX-ILO	EX SIVOM ET BAS VERDON	EX SUD04
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	PRESTATAIRE	REGIE	PRESTATAIRE	REGIE
COLLECTE DES CARTONS	PRESTATAIRE	REGIE	-	REGIE
COLLECTE DES ENCOMBRANTS	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
COLLECTE DES EMR	PRESTATAIRE	REGIE	SYDEVOM	REGIE
COLLECTE DES PAPIER	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	SYDEVOM	REGIE
COLLECTE DU VERRE	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
COLLECTE DES TEXTILES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
ENFOUISSEMENT DES OM	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
TRAITEMENT TRI SELECTIF	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
GARDIENNAGE DECHETERIES	PRESTATAIRE	REGIE	REGIE	REGIE
MAD MATERIEL EN DECHETERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	REGIE ET PRESTATAIRE
ROTATION DES BENNES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	REGIE ET PRESTATAIRE
TRAITEMENT DES DECHETS DE DECHETERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE

COLLECTE ET TRAITEMENT

Trier, collecter, valoriser : c'est sans conteste une chaîne complexe qui débute au domicile des habitants et qui s'achève par le stockage des déchets ultimes, ceux qui ne peuvent pas connaître de valorisation supplémentaire. Tous les jours, chaque citoyen contribue par des gestes simples au mieux vivre ensemble et au respect de notre environnement.

En 2019, la DLVA a collecté **26 203,61 tonnes de DMA** (Déchets ménagers et assimilés).

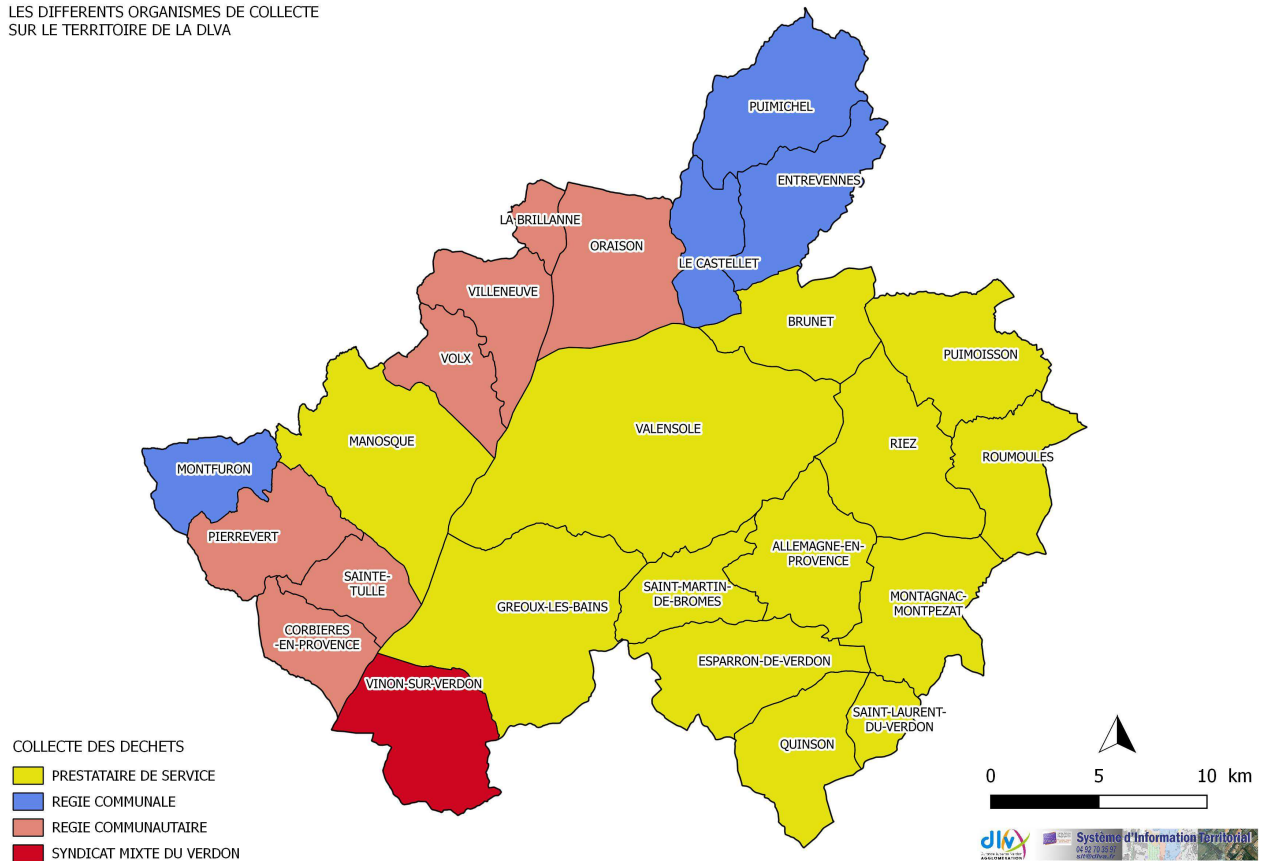
- **ORDURES MENAGERES**
- **POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV) – TRI SELECTIF**
- **DECHETS VERTS**
- **ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE - RECUPERATION DU TEXTILE - COLLECTE DES HUILES DE VIDANGE**

LES ORDURES MENAGERES

LA COLLECTE

Elle est organisée par secteurs géographiques correspondant à l'ancienne organisation du territoire :

LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE SUR LE TERRITOIRE DE LA DLVA



L'ELIMINATION

L'élimination des ordures ménagères est assurée par l'intermédiaire du SYDEVOM pour les communes adhérentes et directement par la DLVA pour les autres. Dans tous les cas, les ordures ménagères sont traitées par le CSDU04 (centre de stockage des déchets ultimes), est une ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) centre situé à Valensole.

TONNAGES ET COÛTS

Gestion des Ordures Ménagères sur l'année 2019 :

Prestataire (ex-SIVOM inclus)

	2017	2018	2019	Variation en % 2018-2019
TONNAGES	16 110,60	16 328,46	15 818,20	-3,12%
COÛTS DE COLLECTE EN € TTC	1 804 450,93 €	1 883 948,61 €	1 863 259,04 €	-1,10%
COÛTS DE TRAITEMENT EN € TTC	1 696 601,25 €	1 801 120,60 €	1 775 511,08 €	-1,42%
DONT TGAP	407 598,18 €	431 071,34 €	417 600,48 €	-3,12%
TOTAL EN € TTC	3 501 052,18 €	3 685 069,21 €	3 638 770,11 €	-1,26%
RATIO A LA TONNE EN € TTC	217,31 €	225,68 €	230,04 €	1,93%
RATIO A L'HABITANT EN € TTC	100,63 €	105,92 €	104,59 €	-1,26%

Régies (Montfuron inclus)

	2017	2018	2019	Variation en % 2018-2019
TONNAGES	6 997,63	7 195,41	6 892,11	-4,22%
COÛTS DE COLLECTE EN € TTC	772 053,39 €	910 641,84 €	851 550,25 €	-6,49%
COÛTS DE TRAITEMENT EN € TTC	745 273,19 €	789 214,24 €	775 982,77 €	-1,68%
DONT TGAP	177 040,04 €	189 958,82 €	181 951,70 €	-4,22%
TOTAL EN € TTC	1 517 326,58 €	1 699 856,08 €	1 627 533,02 €	-4,25%
RATIO A LA TONNE EN € TTC	216,83 €	236,24 €	236,14 €	-0,04%
RATIO A L'HABITANT EN € TTC	63,92 €	71,61 €	68,56 €	-4,25%

Le coût à la tonne est sensiblement le même sur les 2 secteurs mais le coût à l'habitant est bien plus élevé sur le secteur collecté en prestataire. En effet, la production de déchets par habitant varie beaucoup d'un secteur à l'autre pour 2 raisons :

- le secteur collecté par un prestataire est plus urbain (il comprend Manosque). Comme dans tout le territoire français on constate que le milieu urbain produit plus de déchet que dans

le milieu rural : 41% des déchets proviennent du milieu urbain contre 14% du milieu rural (Source ADEME : « Déchets chiffres clés 2016 »).

- Ce même secteur intègre la zone la plus touristique du territoire. Les touristes ne sont pas comptabilisés dans la population du territoire alors que leurs déchets sont intégrés dans les tonnages et les coûts.

Ces éléments permettent d'affirmer que le volume de déchets par habitant est plus important dans le secteur collecté en prestataire.

TOTAL

(Communes collectées par prestataire et communes collectées en régie)

	2017	2018	2019	Variation en % 2018-2019
TONNAGES	23 108,23	23 523,87	22 710,31	-3,46%
COUTS DE COLLECTE EN € TTC	2 576 504,32 €	2 794 590,45 €	2 714 809,29 €	-2,85%
COUTS DE TRAITEMENT EN € TTC	2 441 874,44 €	2 590 334,84 €	2 551 493,85 €	-1,50%
DONT TGAP	584 638,22 €	621 030,17 €	599 552,18 €	-3,46%
COUTS DU LAVAGE DES BACS ET COLONNES ENTERREES € TTC	92 367,67 €	97 839,08 €	105 808,37 €	8,15%
TOTAL EN € TTC	5 110 746,43 €	5 482 764,37 €	5 372 111,50 €	-2,02%
RATIO A LA TONNE EN € TTC	221,17 €	233,07 €	236,55 €	1,49%
RATIO A L'HABITANT EN € TTC	87,32 €	93,68 €	91,79 €	-2,02%

Au 1^{er} janvier 2019, la TGAP est passée à 24 € HT/tonne (23 € HT en 2018) soit une augmentation d'un euro hors taxe par tonne collectée.

Sensible baisse des tonnages due au lancement de l'extension des consignes de tri au 1^{er} avril 2019. Cette opération a été accompagnée par une campagne de communication importante et des sensibilisations dans les communes et les établissements scolaires qui ont porté leurs fruits puisque une baisse de 813,56 tonnes est constatée.

Même si la baisse semble timide, elle montre que la campagne de communication et de sensibilisation sur le tri sélectif doit continuer.

Cette baisse de tonnage représente dépense évitée de 192 447,61 €

Lavage des bacs à ordures ménagères et colonnes enterrées

	2017	2018	2019	Variation en % 2017-2019
COUTS DU LAVAGE DES BACS ET COLONNES ENTERREES € TTC	92 367,67 €	97 839,08 €	105 808,37 €	8,15%

Les bacs EMR du secteur ILO sont lavés en même temps que les bacs à ordures ménagères. Le coût indiqué comprend le lavage de ces bacs de tri.

INVESTISSEMENTS

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
Conteneurs CONTENUR	BAC OM 120 L	16	380,16 €
	BAC OM 330 L	54	2 522,88 €
	BAC OM 660 L	399	45 763,32 €
	BAC OM 770 L	10	1 164,00 €
Colonnes enterrées - Valensole - SULO France	COLONNE OM	3	11 635,99 €
	CUVE BETON	3	8 115,16 €
Colonnes enterrées - Montagnac - SULO France - <i>Installée en 2021</i>	COLONNE OM	1	3 878,66 €
	CUVE BETON	1	2 705,05 €
NISSAN ELECTRIQUE - UGAP	VEHICULE RESPONSABLE SECTEUR SUD DLVA	60%	20 313,78 €
BOM - UGAP	BOM SAINTE TULLE	1	156 323,30 €
TOTAL EN € TTC			252 802,31 €

LE TRI SELECTIF

DLVA est lauréate d'un appel à projet lancé par CITEO en 2018 relatif à l'Extension des consignes de tri .

Au 1^{er} avril 2019, le territoire DLVA (sauf la commune de Vinon-sur-Verdon) passe en extension de consigne de tri.



Malgré l'absence d'un ambassadeur du tri, la campagne de communication et de sensibilisation a permis de réaliser une économie de **192 447,61 €**.

Cette économie encourage à continuer dans cette voie.

TOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Du 5 juin au 8 juillet 2019.

« Avec Mon Agglo, je trie ! »



VOUS POUVEZ NOUS RETROUVER À :

MANOSQUE : 5 JUIN (MARCHÉ)

ALLEMAGNE-EN-PROVENCE : 6 JUIN (MARCHÉ)

ESPARRON-DE-VERDON : 7 JUIN (MARCHÉ)

ORAISON : 11 JUIN (MARCHÉ)

VALENSOLE : 12 JUIN (MARCHÉ)

LA BRILLANNE : 14 JUIN (MARCHÉ BIO)

VOLX : 18 JUIN (MARCHÉ)

**SAINT-MARTIN-DE-BRÔMES : 24 JUIN,
(LE MATIN DEVANT LA MAIRIE)**

RIEZ : 26 JUIN (MARCHÉ)

GRÉOUX-LES-BAINS : 27 JUIN (MARCHÉ)

QUINSON : 8 JUILLET (MARCHÉ).

Informations : 04 92 70 34 00 - www.dlva.fr



- Distribution de sacs de recyclage, « mémotris », guide du tri dans toutes les mairies DLVA
- Stands sur les marchés et manifestations des communes.
- Campagne sur Internet et les réseaux sociaux
- Interventions dans les écoles de tout le territoire avec le SYDEVOM et le CPIE dans les classes CE2, CM1 et CM2.
- Interventions ponctuelles dans des organisations publiques et privées du service de gestion des déchets.
- Organisation de visites du centre de tri pour les services et collectivités
- Renforcement du nombre de Points d'Apport Volontaire sur tout le territoire

Coût de la communication : 53 730,31 €

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Mémotri

WASTE SORTING

CONTENEUR JAUNE : LES EMBALLAGES À RECYCLER

YELLOW CONTAINER : PACKAGING



Emballages métalliques
Metal packaging

Tous les emballages en plastique
All plastic packaging

Cartons et briques
Cardboard packaging

CONTENEUR BLEU : LES PAPIERS

BLUE CONTAINER : PAPER



Prospectus, enveloppes...
Ads, envelopes...

Journaux et magazines
Newspaper and magazines

CONTENEUR VERT : LE VERRE

GREEN CONTAINER : PACKAGING GLASS



Pots, bocaux et bouteilles
Glass jars and bottles

CONTENEUR GRIS : LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

GREY CONTAINER : NO RECYCLABLE WASTE



Objets cassés, couches, lingettes, papiers souillés, protections hygiéniques, vaisselle en plastique...
Broken goods, layers, wipes, soiled papers, hygienic protections, broken dishes, plastic dishes...

Pour plus d'informations, contactez le **04 92 36 08 52**
ou sydevom-com@wanadoo.fr
ou rendez-vous sur www.sydevom04.fr



Organisation sur le territoire DLVA :

Les collectes assurées par les prestataires sont effectuées en fonction du taux de remplissage des colonnes. Des agents de terrain assurent un suivi afin d'éviter les débordements.

Les collectes assurées en régie suivent une fréquence de collecte prédéfinie. Cette fréquence est adaptée si besoin.

Organisation des collectes selon les secteurs :

		Ex CCLDV	Ex SUD 04	Ex ILO	Ex VAL DE RANCURE	Ex SIVOM
Verre	Collecte	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Transport	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Traitement	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
EMR	Collecte	PRESTATAIRE	REGIE <i>2 fois/semaine</i>	REGIE <i>3 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM
	Transport	PRESTATAIRE	REGIE <i>2 fois/semaine</i>	REGIE <i>3 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM
	Traitement	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
PAPIER	Collecte	PRESTATAIRE	REGIE <i>1 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Transport	PRESTATAIRE	REGIE <i>1 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Traitement	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM

TONNAGES ET COÛTS :

Les déchets recyclables sont collectés, triés et conditionnés avant d'être repris dans le cadre d'un Contrat d'Action pour la Performance (CAP) conclu avec l'éco-organisme CITEO par le biais du SYDEVOM pour les communes adhérentes (16 communes) et directement au nom de la DLVA pour les communes non adhérentes (9 communes).

	VERRE		EMR (EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES)		PAPIERS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		PAPIERS EN PORTE A PORTE		CARTONS HORS DECHETERIES		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
TONNAGES	1 364,06	1 418,52	594,23	648,06	951,02	860,62	15,96	16,22	526,87	549,88	3 452,14	3 493,30
COÛT COLLECTE TRI ET CONDITIONNEMENT	96 050,19 €	94 319,11 €	428 063,71 €	399 883,38 €	94 075,27 €	82 362,11 €	4 718,97 €	4 484,88 €	112 163,68 €	159 855,07 €	735 071,82 €	740 904,55 €
COÛT LAVAGE DE COLONNES EN € TTC	10 697,25 €		10 014,44 €		9 179,91 €						29 891,60 €	
TOTAL EN € TTC	106 747,44 €	94 319,11 €	438 078,15 €	399 883,38 €	103 255,18 €	82 362,11 €	4 718,97 €	4 484,88 €	112 163,68 €	159 855,07 €	764 963,42 €	740 904,55 €
RACHATS	30 504,63 €	33 457,45 €	39 292,90 €	33 976,35 €	62 619,76 €	52 326,86 €	1 436,40 €	1 476,00 €	34 246,55 €	35 873,50 €	168 100,24 €	157 110,16 €
COÛT TOTAL TTC (DEPENSES - RECETTES)											596 863,18 €	583 794,39 €

COLLECTE ET TRAITEMENT

En plus des rachats de matières par filières, la collectivité bénéficie de soutiens versés par CITEO dans le cadre du Contrat d'Action pour la Performance (CAP). Ces soutiens ont pour vocation de soutenir le tri et le recyclage ainsi que la communication associée.

Le SYDEVOM, titulaire du CAP pour une partie du territoire de la DLVA, reverse les soutiens à la collectivité.

SOUTIENS PERCUS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 :

	DLVA	SYDEVOM*	TOTAL	FLUX
CITEO EMBALLAGES	97 843,28	95 000,00 €	192 843,28 €	EMBALLAGES MENAGERS - VERRE
CITEO PAPIERS	23 768,56 €	19 074,47 €	42 843,03 €	PAPIERS

*Soutiens SYDEVOM estimés

INVESTISSEMENTS

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
CONTENUR	BAC EMR 1000 L	101	17 872,50 €
	BAC PAPIERS 330 L	38	1 421,20 €
Colonnes plastiques de tri sélectif - ESE	COLONNE VERRE 4 M3	15	23 922,36 €
	COLONNE PAPIERS 4 M3	16	23 976,58 €
	COLONNE EMR 4 M3	12	17 982,43 €
	COLONNE VERRE 2 M3	1	1 063,66 €
	COLONNE EMR 2 M3	1	975,85 €
Colonnes de tri sélectif parement bois - ECOBA	COLONNE CARTONS	3	4 374,00 €
	COLONNE VERRE 4 M3	3	4 824,00 €
	COLONNE PAPIERS 4M3	3	4 536,00 €
	COLONNE EMR 4M3	3	4 770,00 €
Colonnes à huile - SULO France	COLONNE A HUILE 1 000 L	1	1 632,12 €
Colonnes enterrées Valensole - SULO France	COLONNE EMR	1	3 469,55 €
	COLONNE PAPIERS	1	3 826,14 €
	COLONNE VERRE	1	4 041,08 €
	CUVE BETON	3	8 115,16 €
Colonnes enterrées Pierrevert - SULO France - Installation en janvier 2021	COLONNE EMR	1	3 469,55 €
	COLONNE PAPIERS	1	3 826,14 €
	COLONNE VERRE	1	4 041,08 €
	CUVE BETON	3	8 115,16 €
Colonnes enterrées Montagnac- SULO France - Installation en janvier 2021	COLONNE EMR	1	3 469,55 €
	COLONNE PAPIERS	1	3 826,14 €
	COLONNE VERRE	1	4 041,08 €
	CUVE BETON	3	8 115,16 €
NISSAN ELECTRIQUE - UGAP	VEHICULE RESPONSABLE SECTEUR SUD DLVA	20%	6 771,26 €
TOTAL EN € TTC			172 477,74 €

LES DECHETS VERTS HORS DECHETERIES

L'ORGANISATION :

Les déchets verts hors déchèteries concernent les apports de déchets verts directement sur le centre de traitement du prestataire de la DLVA pour le traitement et l'élimination.

- Les communes DLVA peuvent déposer leurs déchets verts dans les déchetteries DLVA
- Les communes DLVA ont la liberté d'organiser des collectes de déchets verts sur leur territoire via un prestataire ou en régie et mener ou faire mener ces déchets directement au centre de traitement.
- La DLVA assure le traitement et l'élimination de ces déchets sur le site du prestataire, Alpes Assainissement à Manosque, titulaire du marché.

Les déchets verts sont également livrés sur ce site par les équipes techniques de la DLVA et de la ville de Manosque, ainsi que par leurs prestataires.

TONNAGES ET COÛTS :

PROVENANCE	TONNAGES			COÛTS EN € TTC		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Apport direct	320,00	287,02	332,81	9 820,66 €	7 689,89 €	9 061,36 €
Bennes week-end à Manosque	160,24	197,98	169,80	4 004,95 €	5 077,42 €	4 473,15 €
TOTAL	480,24	485,00	502,61	13 825,60 €	12 767,32 €	13 534,51 €
VARIATION EN % 2018 - 2019	3,63%			6,01%		

L'augmentation régulière d'année en année s'explique par l'interdiction, pour les usagers, de brûler les déchets verts depuis l'arrêté préfectoral n°2017-298-009 du 25 octobre 2017.

LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Les habitants des communes adhérentes aux Sydevom ont la possibilité d'acquérir un composteur individuel avec une participation financière de 30 € et, pour la DLVA, une participation de 25,60 € TTC reversée directement au Sydevom.

Pour 2019 le montant versé au Sydevom est de 1 509,12 € Pour 59 composteurs individuels. Le projet de développement sur tout le territoire est engagé.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE, RECUPERATION DU TEXTILE ET COLLECTE DES HUILES DE VIDANGES

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants en porte à porte concerne tout le territoire DLVA.

Sur rendez-vous, la Ressourcerie de Haute Provence se déplace et récupère les encombrants des particuliers en limite du domaine privé. Les encombrants sont triés et ceux qui ne peuvent être valorisés sont redirigés vers les déchèteries de la DLVA par le prestataire.

En 2019, la Ressourcerie de Haute Provence a collecté **919 adresses** (contre 790 en 2018) pour un montant de **41 040 € TTC**.

Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselle, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus :

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radioactifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavres d'animaux.

LA COLLECTE DES TEXTILES

La Ressourcerie de Haute Provence réalise la collecte des textiles grâce à l'apport volontaire des usagers dans les 16 conteneurs spécifiques répartis sur l'Agglomération.

Les coûts de la collecte sont pris en charge par la Ressourcerie de Haute Provence qui se rémunère sur la valorisation des textiles.

2 à 3 collectes hebdomadaires sont réalisées sur la commune de Manosque et 1 collecte hebdomadaire sur les autres communes.

Les conteneurs textiles sont la cible de nombreuses dégradations afin de récupérer le textile et de pollution par des dépôts non appropriés : ordures ménagères, huiles de vidange ou huiles alimentaires.



COLLECTE ET TRAITEMENT

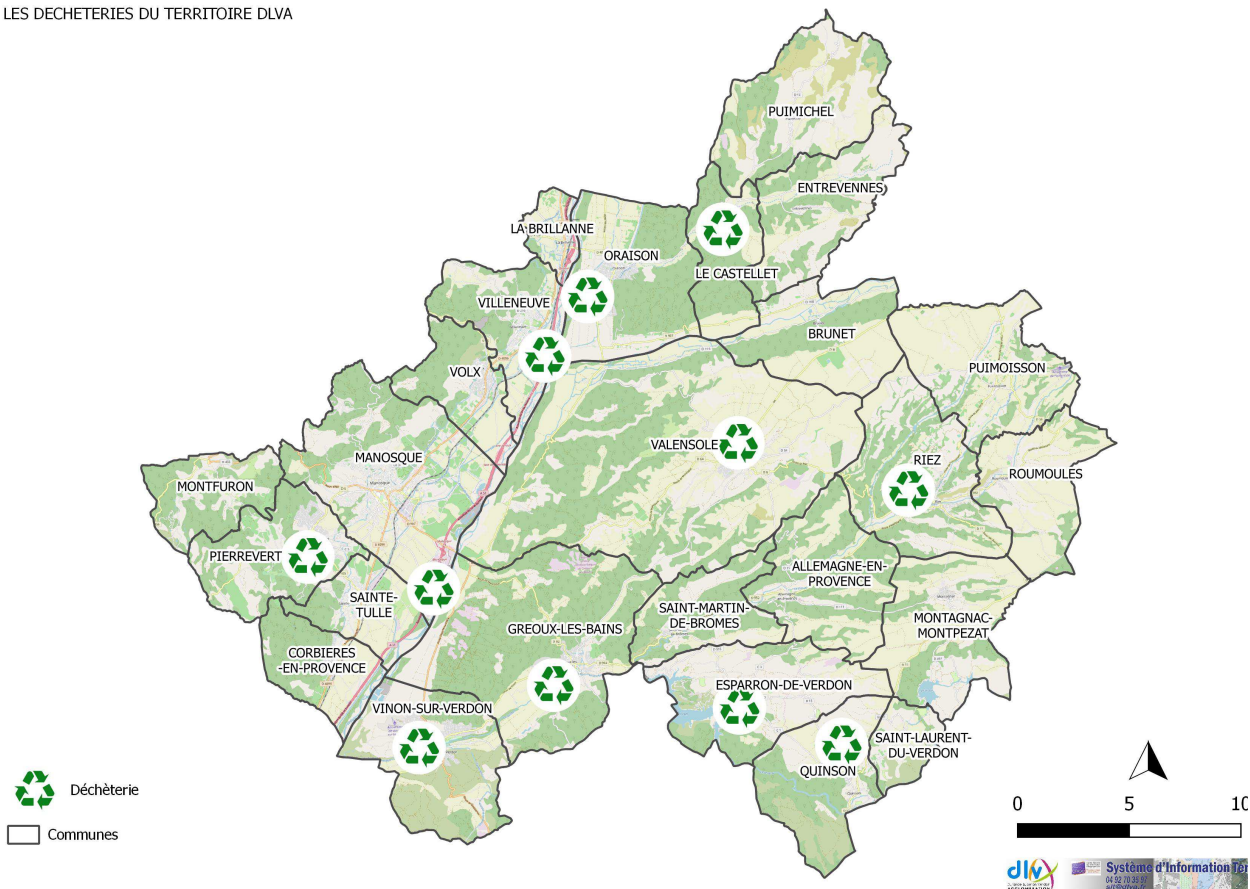
LA COLLECTE DES HUILES DE VIDANGE

Les huiles de vidange sont collectées sur les déchèteries de Gréoux les Bains, Manosque, Oraison, Pierrevert, Villeneuve et Valensole ainsi que sur les communes de Allemagne en Provence, Brunet, Montagnac, Quinson, Riez, Roumoules, Puimoisson et Saint Laurent de Verdon.

Le prestataire est la société FAURE Collecte d'Huiles et le coût de ce service en 2019 s'élève à **3109,10 € TTC.**

LES DECHETERIES

LES DECHETERIES DU TERRITOIRE DLVA



PRESENTATION

11 déchèteries sont présentes sur le territoire de la DLVA, 10 sont gérées par la DLVA. Celle de Vinon sur Verdon est gérée directement par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon jusqu'au 31 décembre 2019.

Déchets collectés en déchèterie :

Bois, végétaux, encombrants, gravats, cartons, métaux, plastiques, déchets dangereux des ménages (DDM), déchets équipements électriques et électroniques (DEEE), pneumatiques (VL uniquement), piles, lampes, textiles, cartouches d'encre et capsules Nespresso.

Déchets interdits dans toutes les déchèteries :

Ordures ménagères, déchets contaminés provenant entre autres des hôpitaux, cliniques, laboratoires ou services vétérinaires et les déchets issus d'abattoirs, déchets putrescibles, déchets non recyclables des commerçants et artisans, amiante, les déchets non triés.

Déchets spécifiques pris en charge par des éco-organismes :

Les DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) :

Ils sont collectés dans un espace dédié et sécurisé à cause des vols dont les déchèteries sont régulièrement la cible. Ils sont également marqués afin de dissuader le rachat d'appareils volés.

L'OCAD3E, organisme coordonnateur agréé pour la filière, procède à l'enlèvement de ces déchets et verse une compensation financière à la collectivité pour les coûts de collecte.

En 2019, 460.80 tonnes de DEEE ont été collectées sur les déchèteries de la DLVA soit + 18.5% de plus qu'en 2018, ce qui représente :

- 59 370 appareils électriques et électroniques
- 20 266 lampes

Les DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) : Eco mobilier

Ces bennes sont collectées et traitées par la filière meuble sans frais pour la collectivité et les coûts de traitement des matières concernées sont évités (bois, ferraille, plastique) : **265 629,21 € € de coûts évités en 2019**, selon une estimation de l'éco-organisme.

Eco-Mobilier reverse un soutien à la collectivité en fonction des tonnages collectés en DEA mais également en bois, en ferrailles et en encombrants sur les déchèteries non équipées puisque ces flux sont susceptibles de contenir des DEA.

Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) :

La filière des DDS est une autre REP mise en place de façon opérationnelle sur le territoire. Il s'agit des déchets dangereux des ménages : aérosols, peintures, produits phytosanitaires, filtres à huile, emballages souillés, produits chimiques,...

L'éco-organisme ECODDS en charge de la filière soutient les tonnages collectés.

Certains produits dangereux restent hors-filière ECODDS, principalement ceux considérés comme provenant des professionnels (du fait d'un conditionnement en gros volume) : la DLVA conserve un marché pour la collecte et le traitement de ces déchets hors-filière.

Batteries usagées

2 747 Kg de piles et batteries usagées en 2019 :

Collecte 2017	Collecte 2018	Collecte 2019
2685 Kg	2872 Kg	2747 Kg

SOUTIENS PERCUS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 :

	DLVA	TOTAL	FLUX
OCAD3E	31 070,07 €	31 070,07 €	D3E - DECHETS D'ELEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES
ECO-MOBILIER	53 933,45 €	53 933,45 €	DEA - DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT
ECO-DDS	5 318,95 €	5 318,95 €	DDS - DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

TONNAGES PAR DECHETERIE ET PAR FLUX (EN TONNES) :

	AMIANTE ¹	BOIS	CARTONS	DDM ²	ENCOMBRANTS	GRAVATS	METAUX	PLASTIQUE	VEGETAUX	TOTAL
ESPARRON					49,06		6,50			55,56
GREOUX		169,44	67,11	10,638	453,86	1 002,69	44,74		1 054,77	2 803,25
LE CASTELLET	1,90	19,44	2,22		41,82	27,85	9,40		55,36	157,99
MANOSQUE		482,26	84,82	11,785	905,29	1 476,70	36,08		764,60	3 761,54
ORAISON		332,60	104,96	4,862	623,37	1 588,16	133,06		610,27	3 397,28
PIERREVERT	2,18	293,40	220,87	15,040	729,35	1 687,15	113,98		810,72	3 872,69
QUINSON	0,92	73,12		4,146	175,18	528,30	18,88		93,44	893,99
RIEZ	43,66	139,56		2,633	441,66	1 466,24	34,34		419,38	2 547,47
VALENSOLE		148,71	51,90	7,419	389,46	746,39	103,84		708,38	2 156,10
VILLENEUVE		314,34	64,20	3,782	441,44	1 897,24	145,16	50,44	1 597,90	4 514,50
TOTAL	48,66	1 972,87	596,08	60,31	4 250,49	10 420,72	645,98	50,44	6 114,82	24 160,37

1. Le dépôt d'amiante est interdit en déchèterie.

2. DDM : Déchets Dangereux des Ménages. Ce sont les produits dangereux hors filière ECODDS.

EVOLUTION PAR FLUX :

	2017	2018	2019	VARIATION EN % 2018 - 2019	OBSERVATIONS
AMIANTE	2,40	5,90	48,66	724,75%	En 2019 un marché public pour le conditionnement, le transport et l'élimination d'amiante a été lancé pour évacuer de nombreux dépôts sauvages accumulés devant les déchetteries.
BOIS	1 977,92	1 842,57	1 972,87	7,07%	
CARTONS	468,80	573,57	596,08	3,92%	
DDM	51,99	52,62	60,31	14,61%	EcoDDS n'a pas eu été ré-agréé pendant plusieurs mois. Les DDS passaient en DDM
ENCOMBRANTS	4 393,96	4 032,63	4 250,49	5,40%	
GRAVATS	9 356,30	9 922,28	10 420,72	5,02%	
METAUX	538,92	521,98	645,98	23,76%	
PLASTIQUE	40,28	41,04	50,44	22,90%	
VEGETAUX	6 431,45	8 143,72	6 114,82	-24,91%	Des broyages sur site ont été enlevés en 2020 avec ceux de janvier sur Pierrevert et Villeneuve
TOTAL	23 262,02	25 136,31	24 160,37	-3,88%	

COÛTS PAR DECHETERIE ET PAR FLUX (EN € HT) :

	Frais de personnel - Gardiennage	MAD mairies	Location + caissons D3E + GNR + frais de structure + EPI	Amiante	Bois	Carton	DDM et huiles de vidange	Déchets verts	Encombrants	Ferrailles	Gravats	Plastique	Pneus	TOTAL
Esparron de Verdon									8 314,34	919,80				9 234,14
Gréoux les Bains	105 087,14		1 043,50		15 486,42	10 811,80	12 829,06	66 331,90	60 222,05	2 688,02	21 518,77		1 320,00	297 338,66
Le Castellet		8 615,87		4 731,05	3 169,97	2 035,25	218,59	5 024,00	6 977,76	1 389,95	1 652,43			33 814,87
Manosque	105 087,14		1 043,50		34 920,86	10 483,45	15 550,06	32 120,78	114 940,05	1 962,36	24 512,97		4 250,97	344 872,14
Oraison	42 886,00	30 372,26	976,56		29 413,27	16 966,00	9 527,20	43 982,15	89 647,59	4 439,93	34 415,54			302 626,50
Pierrevert	84 237,00		62 368,67	4 779,07	15 200,96	6 356,16	16 819,98	26 040,33	81 235,20	0,00	22 472,55			319 509,91
Quinson	40 538,20		21 389,12	4 008,58	8 049,46		5 189,54	4 583,15	28 786,20	1 687,55	13 415,51		1 518,44	129 165,75
Riez	42 085,20		29 491,40	47 995,85	13 815,11			35 883,83	63 164,39	2 163,36	29 326,26		2 502,28	266 427,68
Valensole	70 127,74		384,15	3 952,58	13 675,76	9 164,58	8 694,46	48 437,96	54 189,91	3 139,16	14 601,84		2 072,40	228 440,54
Villeneuve	73 706,00		1 349,51		26 861,49	10 924,00	7 137,63	75 086,31	62 698,71	4 613,76	36 940,95	7 953,35	319,00	307 590,71
TOTAL	563 754,41	38 988,13	118 046,41	65 467,13	160 593,30	66 741,24	75 966,52	337 490,41	570 176,20	23 003,89	198 856,82	7 953,35	11 983,09	2 239 020,90
Rachats matières						35 474,40				28 568,90				64 043,30

EVOLUTION DES COÛTS PAR POSTE (EN € TTC) :

	2017	2018	2019	VARIATION EN % 2018 -2019
Gardiennage	517 414,17 €	531 506,28 €	563 754,41 €	6,07%
MAD mairies	47 695,93 €	37 527,31 €	38 988,13 €	3,89%
Location + caisson D3E + GNR+ frais de structure + EPI	85 968,86 €	115 754,03 €	118 046,41 €	1,98%
Amiante	1 298,53 €	2 051,08 €	65 467,13 €	3091,84%
Bois	148 498,50 €	141 202,76 €	160 593,30 €	13,73%
Cartons	55 747,25 €	58 219,28 €	66 741,24 €	14,64%
DDM	60 094,50 €	60 385,82 €	75 966,52 €	25,80%
Déchets verts	290 860,89 €	383 526,85 €	337 490,41 €	-12,0%
Encombrants	539 603,77 €	526 176,21 €	570 176,20 €	8,36%
Ferrailles	21 174,45 €	19 601,29 €	23 003,89 €	17,36%
Gravats	179 571,72 €	186 970,24 €	198 856,82 €	6,36%
Plastiques	6 502,09 €	6 424,29 €	7 953,35 €	23,80%
Pneus	3 930,65 €	7 376,55 €	11 983,09 €	62,45%
TOTAL	1 958 361,30 €	2 076 720,780 €	2 239 020,900 €	7,82%
RACHATS	74 432,37 €	77 026,77 €	64 043,30 €	-16,86%

L'augmentation générale de 7,82% s'explique par :

- L'augmentation de la collecte d'amiante en dépôt sauvage (devant les déchèteries)
- Les apports encore trop nombreux de pneus alors que les entreprises de montages sont tenues de les récupérer et les faire recycler par des filières professionnelles spécialisées

EVOLUTION DES COÛTS PAR DECHETTERIE (EN € TTC) :

	2017	2018	2019	VARIATION EN % 2018 - 2019
Esparron de Verdon	21 879,08	21 397,76	9 234,14	-56,85%
Gréoux les Bains	290 517,77	291 881,38	297 338,66	1,87%
Le Castellet	28 688,84	37 629,44	33 814,87	-10,14%
Manosque	292 441,55	308 789,62	344 872,14	11,69%
Oraison	279 275,71	283 443,66	302 626,50	6,77%
Pierrevert	315 292,23	320 890,35	319 509,91	-0,43%
Quinson	121 792,30	125 841,78	129 165,75	2,64%
Riez	175 592,32	201 792,87	266 427,68	32,03%
Valensole	198 040,20	200 458,38	228 440,54	13,96%
Villeneuve	234 841,31	284 595,54	307 590,71	8,08%
TOTAL	1 958 361,30	2 076 720,78	2 239 020,90	7,82%

Esparron de Verdon

D'un commun accord entre la DLVA et la commune d'Esparron, il a été convenu que la déchèterie offre un intérêt pour le dépôt des déchets verts. La situation géographique en zone Natura 2000 avec un fort impact sur un territoire soumis à l'obligation légale de débroussaillage (OLD) incite à maintenir le site ouvert.

En revanche, la location de bennes pour la collectes des autres flux accueillis généralement dans les déchèteries (encombrants, gravats, ferrailles, bois etc.) représentent des sommes trop importantes par rapport aux volumes d'apports concernés : 55 tonnes par an.

Aussi, la décision a été prise de transformer la déchèterie d'Esparron de Verdon en une aire à déchets verts.

De plus un incendie a pris dans la nuit du 11 au 12 septembre 2019. Cet incident a évité le broyage d'un volume important de déchets verts présent sur site.

Le Castellet

Un système de fermeture sécurisé du portail a été installé en régie pour répondre à 2 objectifs atteints :

- Les réparations intempestives du portail cassé qui permettait une entrée libre dans la déchèterie
- Les dépôts sauvages intempestifs et notamment illicites (amiante, pneus jantes...)

Riez

Il est constaté de plus en plus de dépôts par des professionnels du BTP ou des espaces verts.

COÛTS PAR TONNE PAR DECHETTERIE (EN € TTC) :

	TONNAGES	COÛT TTC 2019	COÛT TTC / TONNE
Esparron de Verdon	46,40	9 234,14 €	199,01 €
Gréoux les Bains	2 866,30	297 338,66 €	103,74 €
Le Castellet	310,43	33 814,87 €	108,93 €
Manosque	3 443,37	344 872,14 €	100,16 €
Oraison	3 609,55	302 626,50 €	83,84 €
Pierrevert	4 735,25	319 509,91 €	67,47 €
Quinson	1 061,46	129 165,75 €	121,69 €
Riez	2 248,69	266 427,68 €	118,48 €
Valensole	1 925,04	228 440,54 €	118,67 €
Villeneuve	4 889,82	307 590,71 €	62,90 €
TOTAL	25 136,31	2 239 020,90 €	89,08 €

EVOLUTION DES TONNES ET DES COÛTS

	2017			2018			2019		
	Tonnages	Coût	Prix à la tonne	Tonnages	Coût	Prix à la tonne	Tonnages	Coût	Prix à la tonne
ESPARRON	19,46	21 879,08 €	1 124,31 €	46,40	21 397,76 €	461,16 €	55,56	9 234,14 €	166,20 €
GREOUX	2 778,91	290 517,77 €	104,54 €	2 866,30	291 881,38 €	101,83 €	2 803,25	297 338,66 €	106,07 €
LE CASTELLET	183,25	28 688,84 €	156,56 €	310,43	37 629,44 €	121,22 €	157,99	33 814,87 €	214,03 €
MANOSQUE	3 327,75	292 441,55 €	87,88 €	3 443,37	308 789,62 €	89,68 €	3 761,54	344 872,14 €	91,68 €
ORAISON	3 553,11	279 275,71 €	78,60 €	3 609,55	283 443,66 €	78,53 €	3 397,28	302 626,50 €	89,08 €
PIERREVERT	4 770,85	315 292,23 €	66,09 €	4 735,25	320 890,35 €	67,77 €	3 872,69	319 509,91 €	82,50 €
QUINSON	933,08	121 792,30 €	130,53 €	1 061,46	125 841,78 €	118,56 €	893,99	129 165,75 €	144,48 €
RIEZ	2 036,05	175 592,32 €	86,24 €	2 248,69	201 792,87 €	89,74 €	2 547,47	266 427,68 €	104,59 €
VALENSOLE	1 981,60	198 040,20 €	99,94 €	1 925,04	200 458,38 €	104,13 €	2 156,10	228 440,54 €	105,95 €
VILLENEUVE	3 677,97	234 841,31 €	63,85 €	4 889,82	284 595,54 €	58,20 €	4 514,50	307 590,71 €	68,13 €
TOTAL	23 262,02	1 958 361,30 €	84,19 €	25 136,31	2 076 720,78 €	82,62 €	24 160,37	2 239 020,90 €	92,67 €

INVESTISSEMENTS (EN € TTC) :

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
WELDOM	SOUFFLEUR	4	1 025,62 €
	DEBROUSSAILLEUSE	1	1 025,05 €
MUP	GARDE CORPS PIERREVERT	X	5 400,00 €
	PORTAIL ET GARDE CORPS PIERREVERT ET LE CASTELLET	X	13 800,00 €
COLAS	REHABILITATION DECHETTERIE DE QUINSON	X	79 992,00 €
	REHABILITATION DECHETTERIE DE RIEZ	X	49 950,00 €
	TRAVAUX DE VOIRIE SUR AIRE A DECHETS VERTS DECHETTERIE DE VILLENEUVE	X	140 000,00 €
ABRAM	GROUPE ELECTROGENE QUINSON + CUVE DE STOCKAGE	1	13 223,15 €
RESOTAINER ROBERT ARNAL	LOCAL GARDIEN EN CONTENEUR MARITIME	1	25 224,00 €
NISSAN ELECTRIQUE - UGAP	VEHICULE RESPONSABLE SECTEUR SUD DLVA	20%	6 771,26 €
TOTAL EN € TTC			336 411,08 €

BILAN FINANCIER



LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS - DEPENSES

DEPENSES	COUT TTC	TONNAGES	PRIX TTC/ TONNE	COUT TTC/ HABITANT
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	5 372 111,50	22 710,31	112,35 €	85,09 €
Dont TGAP	599 552,18 €	22 710,31	26,40 €	9,50 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES RECYCLABLES	747 304,90 €	3 493,30	213,93 €	11,84 €
TRAITEMENT DES DECHETS VERTS HORS DECHETERIE	13 534,51 €	502,61	26,93 €	
COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE (RHP)	41 040 €			
BRIGADE DE PROPLETE	195 595,25 €			
DECHETERIES	2 242 130,00 €	24 160,37	92,80 €	35,51 €
INVESTISSEMENTS	761 691,13 €			12,06 €
FRAIS PERSONNEL D'ENCADREMENT	232 491,74 €			
CONTRIBUTION GENERALE SYDEVOM	57 177,16 €			
CONTRIBUTION COMMUNICATION SYDEVOM	47 329,96 €			
FRAIS DE STRUCTURE	13 718,53 €			
PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE ZONE DU VERDON	712 086,00 €			
TOTAL DEPENSES	10 436 210,68	50 866,59	205,17 €	165,29 €

Le montant des dépenses pour l'année 2019 s'élève à : **10 436 210,68 €**

Contre une dépense en 2018 : 10 068 635,51 €

Soit une augmentation de 3,65 %

LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS - RECETTES

RECETTES	2018 EN € TTC	2019 EN € TTC	RECETTE/HABITANT
SOUTIENS PERCUS	295 453,98 €	342 008,78 €	5,42 €
RACHATS MATIERES	245 127,01 €	221 153,46 €	3,50 €
REMBOURSEMENTS SINISTRES ASSURANCE	7 775,12 €	8 869,90 €	0,14 €
SUBVENTION APPEL A PROJET 2018 SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI		21 015,14 €	0,33 €
PENALITES	4 800,00 €	2 240,00 €	0,04 €
TOTAL EN € TTC	548 356,11 €	595 287,28 €	9,43 €

Le montant des recettes pour l'année 2019 **595 287,28 €**

Contre une recette en 2018 548 356,11 €

Soit une augmentation de 8,55 %

LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2019

Dépenses : **10 436 210,68 €**

Recettes : **595 287,28 €**

TOTAL DU COUT DU SERVICE 9 840 926,40 €

Contre **9 518 386,68 €** € TTC pour 2018, ce qui correspond à une **augmentation de 3,38 %**.

GLOSSAIRE

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Les déchets ménagers et assimilés regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

DIB : Déchets Industriels Banals

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

ILO : Intercommunalité du Luberon Oriental

MAD : Mise à Disposition

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé pour les déchets d'Équipements Électriques et Électronique

OM : Ordures Ménagères

PAV : Point d'Apport Volontaire

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

RHP : Ressourcerie de Haute Provence

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SMZV : Syndicat Mixte de la Zone Verdon

SYDEVOM : Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

ANNEXES

ANNEXE 1 : Détail des collectes

ANNEXE 2 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SYDEVOM

ANNEXE 3 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat mixte de la zone du Verdon (Vinon sur Verdon)

LES ANNEXES 2 et 3 n'ont pas encore été fournis à la date de rédaction de ce rapport. Elles seront ajoutées dès réception.

